

Depuis 2017, le projet HRO a pour mission d'observer, documenter et dénoncer les violences d'État quotidiennes perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière franco-britannique*.

HRO a repris les observations des expulsions de terrain dans le courant du mois d'avril et du fait des capacités extrêmement réduites de l'équipe terrain, certaines expulsions n'ont pas pu être documentées. Ces chiffres sont donc à prendre comme extrême minima.

Chiffres concernant les expulsions des lieux de vie informels :



Au moins 30 expulsions de 10 lieux de vie informels



Au moins 20 personnes exilées arrêtées lors des expulsions



Au moins 44 mineur.e.s isolé.e.s étranger.ère.s rencontré.e.s**



Au moins 40 tentes dont 20 remplies d'affaires personnelles et 10 bâches volées



Au moins 8 sacs de couchage et couvertures volés



Au moins 1 vélo volé

Dans le cadre de la politique de « lutte contre les points de fixation », ces opérations de harcèlement consistent à forcer les personnes exilées à déplacer leurs tentes de quelques mètres (de 2 à 500 mètres) quotidiennement entre 8h et 19h, mais également à saisir ou détruire des biens de première nécessité et/ou des affaires personnelles***. Dans le Calais, un lieu de récupération des affaires a été mis en place sans que les personnes ne soient informées systématiquement de son existence par les membres de la Préfecture ou les forces de l'ordre. HRO a reçu plusieurs témoignages de personnes qui affirment ne pas avoir été mises au courant du système de récupération des affaires.

Ces opérations sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916) et donnent lieu à des arrestations puis placement en rétention administrative alors illégaux.



Durant les opérations d'expulsions, les membres HRO ont été témoins d'intimidations violentes envers les personnes exilées. En assumant pleinement le caractère non-exhaustif, nous avons documenté entre autres les intimidations suivantes perpétrées par les forces de l'ordre à l'encontre des personnes exilées durant les expulsions du mois mai 2023.

Lors de toutes les opérations, HRO a noté le surarmement des forces de l'ordre qui sont très souvent équipées de LBD, de bombes lacrymogènes, de tonfas, de boucliers, de casques... Cet armement est intimidant et disproportionné au regard des opérations dont il est question.

*A plusieurs reprises, le 11, le 15, le 25 et le 31 mai, les forces de l'ordre ont **secoué des tentes dans lesquelles des personnes dormaient encore** pour les réveiller et les **arrêter**.*

*Le 15 mai, cela s'est produit plusieurs fois, et le chef d'opération **hurlait « wake up, wake up »** aux personnes qui restaient dans leurs tentes.*

*Les 17 et 27 mai, lors des opérations d'expulsions en centre-ville, les FDO **ont fouillés dans les buissons**, où les personnes exilées se **cachaient**.*

*Le 27 mai, un CRS revient des bois, indiquant qu'il ne peut pas procéder à l'opération, "**parce qu'ils ont chié partout, c'est leurs chiottes**" et le répète plusieurs fois.*

*Le 31 mai, HRO surprend une discussion entre deux CRS, au périmètre : « **apparemment il faut pas taper les gens** », suivi de : « **beh si on devrait être formé à ça** ».*

Harcèlement des observateur.rice.s lors des expulsions :



Plusieurs tentatives d'intimidation :

Les entraves à l'observation sont nombreuses. Sans compter les périmètres arbitrairement déployés pour empêcher l'observation des opérations par les membres HRO, 20 tentatives d'intimidation et/ou d'entraves ont été enregistrées. Parmi celles-ci, les membres HRO ont été filmé.e.s sans avoir été prévenu.e.s au préalable au moins 3 fois, dont 1 fois avec des téléphones personnels, et se sont vu.e.s contrôler leur identité à 3 reprises.

*Le 21 mai, alors qu'HRO filme l'avancée sur les lieux de vie, un CRS **se place volontairement devant la caméra pour l'empêcher de filmer**.*

*Un CRS se poste devant la caméra et dit « **photo de famille** » et un autre **menace de poursuivre l'association** si sa tête se retrouve sur les réseaux sociaux.*

*Les périmètres sont souvent **larges et à géométrie variable** : le 23 et 25 mai des voitures passent dans le périmètre ; le 31 c'est carrément une course d'orientation de collégiens qui se déroule à l'intérieur du périmètre de sécurité, pendant l'expulsion !*

*Le 31 mai, HRO surprend une conversation au talkie-walkie les concernant : « **Tu me les dégages dans l'autre sens faut que ça parte là-bas, tu leur fais de grands signes de bras je pense qu'ils vont comprendre** ».*

* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

** Nombre de MNA auto-déclaré.e.s rencontré.e.s par l'association ECPAT (non mandatée par le département) au mois de mai alors qu'elles étaient en situation de rue. Ce nombre est une sous-représentation du nombre d'enfants en situation de rue car les actions d'aller-vers ne se produisent pas quotidiennement sur tous les lieux de vie par ces acteurs; certains enfants ne communiquent pas avec les associatifs; d'autres accèdent directement à la mise à l'abri via l'association mandatée et ne sont donc pas intégrés à ce chiffre. Un constat demeure : les opérations de démantèlement répétées sont sources de fragilisation accrue voire de disparition de ces enfants, filles et garçons, et donc de risques majorés de traite et d'exploitation.

***Lors de chaque opération d'expulsions, les affaires personnelles des personnes en situation d'exil sont saisies par les agents de la société privée APC, mandatée par l'Etat, sous la supervision des forces de l'ordre.